

RELEVÉ DE SITUATION du 17/01/2024
Campagne 2023

EARL DE FARGES HAUTES

Numéro Pacage : 046017489

Numéro Siret : 38158059600017

Le présent relevé de situation détaille l'opération de paiement vous concernant réalisée à la date du 17/01/2024.

Cette opération de paiement présente un montant total négatif de -11,30 €, ce qui traduit un trop perçu sur des montants versés précédemment.

Une première partie ci-après vous précise la façon dont est calculé ce montant, en particulier la valorisation des aides prises en compte pour cette opération.

Une partie **POUR INFORMATION** vous présente ensuite le détail des montants dus à l'ASP au titre de la présente opération de paiement et le cas échéant au titre des opérations précédentes. .

DETERMINATION DU TOTAL DE L'OPERATION DE PAIEMENT

Montant total de vos aides directes de la campagne 2023 pris en compte pour la présente opération de paiement (1) 29 416,66 €

RAPPEL du montant de vos aides directes déjà pris en compte lors de l'opération de paiement précédente en date du 20/12/2023 (2) 29 427,96 €

(ce montant correspond au montant total de vos aides directes pris en compte dans votre précédent relevé de situation de la campagne 2023)

D'où Montant total pour la présente opération de paiement (3) **-11,30 €**
(correspond à la différence entre (1) et (2))

Dans le détail :

Aide	SITUATION PRECEDENTE (2)	SITUATION ACTUELLE (1)	DIFFERENCE (3)
Aides découplées - paiement de base	7 406,91 €	7 406,91 €	0,00 €
Aides découplées - paiement redistributif	2 568,80 €	2 568,80 €	0,00 €
Aides découplées - écorégime	4 682,78 €	4 682,78 €	0,00 €
Aide bovine hexagone	3 786,72 € (avance 70,00 %)	3 786,72 € (avance 70,00 %)	0,00 €
ICHN Base	10 982,75 €	10 971,45 €	-11,30 €
TOTAL	29 427,96 €	29 416,66 €	-11,30 €

TOTAL DE L'OPERATION DE PAIEMENT

-11,30 €

POUR INFORMATION : MONTANTS DUS ET MONTANTS EN ATTENTE

MONTANTS DUS A L'ASP A LA DATE DU 17/01/2024

Montant dû au titre de la présente opération de paiement	11,30 €
Montant dû par ailleurs	0,00 €

Montant total restant dû après la présente opération de paiement	11,30 €
(correspond au total du montant dû au titre de la présente opération de paiement et du montant dû par ailleurs)	

Le montant restant dû après ce paiement sera récupéré prioritairement par compensation sur les prochains paiements en votre faveur, quelle que soit la campagne (il pourra s'agir d'une autre campagne que 2023) et pourra sinon faire l'objet d'un courrier spécifique demandant son remboursement.

Pour une information plus complète sur les montants dus, vous pouvez consulter dans votre espace personnel TELEPAC la rubrique « Mes données et documents - Sommes dues à l'ASP ».